

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, a adopté le 6 février 2024 un premier projet de règlement **01-283-118** intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement » afin de permettre les usages de la catégorie E.4(1) dans la zone E04-122.

L'objet de ce projet de règlement est d'autoriser les usages de la catégorie E.4(1) dans la zone E04-122, dans l'objectif de permettre le réaménagement éventuel du Centre de loisirs René-Goupil (4121, 42e Rue) en école primaire.

Ce projet vise la zone E04-122, qui se situe entre le boulevard Pie-IX et la 24^e Avenue ainsi qu'entre la 42^e Rue et la 43^e Rue.

Le territoire ainsi visé par le présent avis est montré ci-dessous :



2. ASSEMBLÉE PUBLIQUE :

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le **26 février 2024 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 201 à Montréal.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'elle désigne, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Ce projet de règlement fera aussi l'objet d'une consultation écrite d'une durée de 7 jours du :

- **12 au 19 février 2024 à 16 h**

Au cours de cette consultation écrite, toute personne peut soumettre par écrit ses commentaires ou questions :

- via le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques » en incluant obligatoirement les informations suivantes :
 - Nom et prénom
 - Adresse résidentielle
 - Numéro de téléphone et/ou adresse courriel

La documentation relative au projet de règlement sera disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques en cours ».

En tout temps, il est possible de rejoindre la responsable du dossier au 514-872-7180.

3. Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Fait à Montréal, le 7 février 2024

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers